Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 novembre 2026**
**(OR. en)**

**15010/26**

**EDUC 424**
**SOC 689**
**GENDER 159**
**JEUN 236**
**DIGIT 278**
**EMPL 403**

**RÉSULTATS DES TRAVAUX**

| | |
|---|---|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | délégations |
| Objet: | Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) |

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil visées en objet, approuvées par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session tenue le 19 novembre 2026.

**ANNEXE**

**Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM)**

**LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,**

**RAPPELLE** les textes adoptés au sein de l'Union sur l'éducation et la formation, les STIM et la science au service des politiques;

**SOULIGNE** qu'aux fins de ces conclusions, le terme "éducation et formation dans le domaine des STIM" désigne les possibilités et les expériences d'apprentissage dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation, y compris les approches interdisciplinaires;

**MET EN ÉVIDENCE** ce qui suit:

1. l'espace européen de l'éducation vise à soutenir le développement de systèmes d'éducation et de formation régionaux et nationaux plus résilients et plus inclusifs, qui permettent aux apprenants d'acquérir les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour participer à la société; sa pleine réalisation reste l'ambition première de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation;

2. la résolution du Conseil relative au deuxième cycle du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation (2026-2030), qui définit les prochaines étapes de cette coopération au cours des cinq prochaines années, fait de "la littératie, des mathématiques et des sciences pour tous" sa première priorité stratégique et fixe des objectifs au niveau de l'UE pour servir de base au renforcement de l'éducation et de la formation dans le domaine des STIM;

3. le socle européen des droits sociaux affirme que: "Toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences lui permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail";

4. la communication de la Commission sur l'union des compétences souligne l'importance que revêt le développement des aptitudes et des compétences requises, aussi bien pour permettre aux individus de réussir dans l'apprentissage, le travail et la vie courante que pour la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et la prospérité et la résilience à long terme de l'Union;

5. les récents débats stratégiques sur la compétitivité, notamment les rapports Letta[1] et Draghi[2], soulignent l'importance de l'éducation et de la formation, des connaissances, des aptitudes et des compétences pour les transitions écologique et numérique, la recherche et l'innovation ainsi que la résilience économique à long terme;

6. en dotant les individus des connaissances, des aptitudes et des compétences recherchées dans un large éventail de secteurs, notamment les secteurs confrontés à des pénuries de compétences, l'éducation et la formation dans le domaine des STIM peuvent permettre de répondre aux objectifs communs des États membres et aux défis auxquels ils font face;

**EST CONSCIENT** de ce qui suit:

7. les STIM constituent une part importante de la vie quotidienne des citoyens, et les innovations et la recherche qui émergent de ces disciplines continuent de façonner la relation des individus au monde, de soutenir le développement économique et de donner naissance à des entreprises créatives et à des carrières gratifiantes;

8. une éducation et une formation de qualité dans le domaine des STIM contribuent au développement personnel, à l'émancipation, à l'accomplissement et à la capacité d'agir des individus en alliant la théorie et les applications concrètes; elles développent la curiosité, l'esprit critique, les capacités de recherche d'informations et de résolution de problèmes ainsi que d'autres compétences transversales, et encouragent la participation aux évolutions sociétales, technologiques, scientifiques et environnementales;

---

1 Letta, "Much More than a Market" ("Bien plus qu'un marché"), 2024.
2 Draghi, "L'avenir de la compétitivité européenne", 2024.

9. une approche des STIM favorable à l'apprentissage tout au long de la vie à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation, et ce dès la petite enfance, est importante pour favoriser la participation continue des apprenants et leur permettre ainsi de s'adapter à des défis en mutation et aux besoins émergents en matière de compétences;
10. de nombreux États membres ont déjà pris des mesures positives pour renforcer l'éducation et la formation dans le domaine des STIM dans leur contexte national et régional;
11. la mise en place d'une approche STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) peut favoriser l'apprentissage inclusif en intégrant les arts, permettant ainsi de renforcer la participation dans le domaine des STIM et de développer l'intérêt pour ces matières, tout en stimulant la réflexion conceptuelle, la communication, la résolution de problèmes, l'exploration et la créativité;
12. la coopération transnationale, notamment dans le cadre d'initiatives phares telles que les alliances "universités européennes", les centres d'excellence professionnelle et les académies Erasmus+ des enseignants, soutient l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, y compris pour ce qui est de l'éducation et de la formation dans le domaine des STIM dans l'ensemble de l'UE;
13. la pénurie d'enseignants, de formateurs et d'éducateurs qualifiés, de même que l'accès insuffisant au développement professionnel continu, peuvent limiter l'offre d'une éducation et d'une formation de qualité dans le domaine des STIM;
14. les données internationales, notamment celles de l'OCDE, indiquent qu'il existe une marge de progression des acquis d'apprentissage dans le domaine des STIM dans l'ensemble de l'Union3;
15. des efforts sont nécessaires pour lever les obstacles régionaux et géographiques qui limitent l'accès à une éducation et à une formation de qualité dans le domaine des STIM, notamment dans les zones rurales et reculées;
16. des efforts sont nécessaires pour accroître la participation à l'éducation et à la formation dans le domaine des STIM et réduire le taux d'abandon des études dans ces matières parmi les apprenants ayant des besoins divers et les groupes sous-représentés, en particulier les filles, les femmes et les personnes souffrant d'un désavantage socio-économique;

---

3 OCDE, 2026, Résultats de l'enquête PISA 2025; OCDE, 2025, Résultats de l'enquête PIAAC 2023.

**ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** le plan stratégique de la Commission pour l'éducation dans les STIM, qui contribue aux discussions en cours au niveau de l'Union sur le renforcement de l'éducation et de la formation dans le domaine des STIM;

**CONVIENT** de ce qui suit:

17. l'éducation et l'accueil des jeunes enfants posent les bases de l'apprentissage des STIM à travers des expériences d'apprentissage ludiques, fondées sur l'exploration et adaptées à l'âge des enfants;

18. l'enseignement scolaire développe des connaissances, des aptitudes et des compétences fondamentales dans le domaine des STIM en offrant aux apprenants des possibilités d'apprentissage régulières dans ces disciplines;

19. l'enseignement et la formation professionnels (EFP) comme l'enseignement supérieur contribuent à l'apprentissage des STIM en faisant le lien entre les connaissances théoriques et leur application pratique et en favorisant le développement de connaissances, d'aptitudes et de compétences utiles dans un large éventail de secteurs, notamment celles requises pour les transitions écologique et numérique;

20. doter les individus de connaissances, d'aptitudes et de compétences avancées dans le domaine des STIM nécessite de disposer de toute une série de filières d'EFP et d'enseignement supérieur, y compris au moyen d'études spécialisées et d'un enseignement fondé sur la recherche;

21. l'éducation et la formation des adultes soutiennent la participation dans le domaine des STIM tout au long de la vie en permettant aux apprenants d'actualiser et de développer continuellement leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences en réponse aux changements sociétaux, technologiques, économiques et environnementaux, notamment par l'intermédiaire de diverses approches en matière de renforcement des compétences et de reconversion professionnelle, telles que les microcertifications;

22. l'apprentissage non formel et informel complète l'offre formelle d'éducation et de formation en fournissant aux apprenants de tous âges des possibilités d'apprentissage intéressantes, accessibles et flexibles qui leur permettent de développer des aptitudes et des compétences dans le domaine des STIM ainsi que de l'intérêt et de la confiance à l'égard de ce domaine;

23. une attitude positive à l'égard des STIM peut se façonner dès le plus jeune âge et influencer les choix d'apprentissage, la participation et la progression des individus dans l'éducation et la formation dans le domaine des STIM;

24. assurer un niveau suffisant en littératie, en mathématiques et en sciences pour tous constitue la base de tout apprentissage ultérieur; cette base permet aux apprenants de développer des compétences à la fois plus larges et plus spécialisées, notamment dans le domaine des STIM;

25. l'apprentissage des STIM s'appuie sur les aptitudes et compétences numériques existantes et permet d'en développer de nouvelles, y compris les aptitudes et compétences nécessaires pour comprendre et utiliser l'IA ainsi que pour interagir de manière critique, éthique et responsable avec cet outil;

26. tous les niveaux et tous les types d'éducation et de formation contribuent à promouvoir la qualité, l'équité, l'inclusion et la réussite pour tous, notamment en réduisant les obstacles qui limitent la participation à l'apprentissage des STIM;

27. aucun apprenant ne devrait être laissé de côté, et l'apprentissage des STIM devrait être accessible à tous, y compris aux filles et aux femmes, aux garçons et aux hommes, aux personnes confrontées à un désavantage socio-économique, aux apprenants ayant des besoins divers et à ceux qui vivent dans des zones rurales ou reculées;

28. l'éducation et la formation dans le domaine des STIM peuvent donner accès à des possibilités de carrière épanouissantes et contribuent à accroître le vivier de talents dans les secteurs des STIM;

**CONSTATE** ce qui suit:

29. des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et une inadéquation entre l'offre et la demande de compétences dans les domaines liés aux STIM sont signalées dans l'ensemble de l'Union;

30. l'émergence de professions et de secteurs nouveaux et en constante évolution, notamment en lien avec les transitions écologique et numérique, accroît la demande de connaissances, d'aptitudes et de compétences liées aux STIM;

31. une participation accrue à l'éducation et à la formation dans le domaine des STIM à tous les stades de la vie favorise un développement plus inclusif des connaissances, des aptitudes et des compétences;

32. des facteurs tels que la persistance des stéréotypes de genre, les préjugés conscients et inconscients, la visibilité moindre des modèles féminins dans les disciplines STIM et les idées fausses concernant les parcours professionnels dans ces disciplines contribuent à l'écart de genre dans la participation; des efforts supplémentaires doivent être consentis afin de donner aux filles et aux femmes des chances égales de prendre part à l'apprentissage des STIM à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation;

33. le désavantage socio-économique peut fortement influencer l'accès et la participation à l'éducation et à la formation dans le domaine des STIM, ainsi que les résultats d'apprentissage dans ces matières;

34. s'attaquer aux obstacles ainsi recensés nécessite une action soutenue et pluridimensionnelle;

**SOULIGNE** ce qui suit:

35. des parcours d'apprentissage clairs, inclusifs et flexibles qui favorisent la progression et la continuité dans l'apprentissage des STIM permettent aux apprenants de passer d'un niveau et d'un type d'éducation et de formation à l'autre, et les encouragent à le faire;

36. l'accès à une orientation de qualité tout au long de la vie aide les apprenants à comprendre les perspectives professionnelles et la progression de carrière dans les STIM et à faire des choix éclairés en matière d'éducation et de formation, et peut contribuer à déconstruire les stéréotypes de genre, les préjugés conscients et inconscients et les idées fausses ainsi que favoriser une participation plus inclusive dans le domaine des STIM;

37. des programmes d'apprentissages flexibles et innovants, y compris des microcertifications, peuvent encourager une participation inclusive à l'apprentissage des STIM;

38. la formation initiale et le perfectionnement professionnel continu des enseignants, des formateurs, des éducateurs et des responsables sont essentiels pour promouvoir une éducation et une formation de qualité dans le domaine des STIM, y compris des approches interdisciplinaires, à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation;

39. la coopération entre les prestataires d'éducation et de formation, les employeurs, l'industrie et les organismes de recherche peut favoriser la constitution d'un vivier de talents dans le domaine des STIM et le développement d'écosystèmes régionaux d'innovation, et contribuer à mieux faire connaître les filières STIM et les perspectives professionnelles associées;

40. les programmes et instruments actuels de l'Union, notamment Erasmus+, sont susceptibles d'aider les apprenants, les enseignants, les formateurs, les éducateurs, les responsables et les établissements à renforcer l'éducation et la formation dans le domaine des STIM;

**INVITE LES ÉTATS MEMBRES**:

41. à promouvoir une participation accrue à l'apprentissage des STIM à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation, notamment en suscitant l'intérêt pour ces matières et en encourageant les attitudes positives et la motivation chez tous les apprenants dès le plus jeune âge, mais aussi par l'intermédiaire d'activités ciblées de sensibilisation et de partage d'informations et d'approches interdisciplinaires, afin que tous les apprenants puissent avoir accès à l'éducation et à la formation dans les STIM et s'épanouir dans ces domaines;

42. à envisager d'élaborer ou de développer plus avant une approche ou un plan stratégique national ou régional pour l'éducation et la formation dans le domaine des STIM;

43. à offrir des possibilités d'apprentissage de qualité, accessibles et inclusives dans le domaine des STIM à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation afin de veiller à ce que tous les apprenants soient correctement préparés pour réussir dans un monde en mutation;

44. à redoubler d'efforts pour accroître la participation des filles et des femmes à l'éducation et à la formation dans le domaine des STIM en favorisant l'égalité des chances pour tous dès le plus jeune âge, en se saisissant de questions telles que les préjugés de genre et en faisant connaître les modèles féminins dans les disciplines STIM;

45. à s'attaquer aux obstacles qui limitent la participation à l'éducation et à la formation dans le domaine des STIM, en particulier pour les personnes confrontées à un désavantage socio-économique, les apprenants ayant des besoins divers et ceux qui vivent dans des zones rurales ou reculées;

46. à renforcer l'accès à des informations de qualité et à une orientation tout au long de la vie concernant les carrières et les professions dans le domaine des STIM ainsi que les possibilités et filières d'éducation et de formation dans ces disciplines;

47. à prendre des mesures pour remédier aux pénuries d'enseignants, de formateurs et d'éducateurs qualifiés dans le domaine des STIM, notamment en élaborant des stratégies visant à les attirer, les retenir et les soutenir;

48. à valoriser les STIM dans la formation initiale et le perfectionnement professionnel continu des enseignants, des formateurs, des éducateurs et des responsables, notamment en développant des approches pédagogiques interdisciplinaires et inclusives fondées sur des données probantes et en donnant accès à des ressources d'enseignement et d'apprentissage et à des soutiens adaptés;

**INVITE LA COMMISSION EUROPÉENNE**, dans le cadre de ses compétences et conformément au principe de subsidiarité:

49. à travailler en collaboration avec les États membres pour définir et élaborer les propositions d'initiatives et d'actions décrites dans le plan stratégique pour l'éducation dans les STIM;

50. à continuer de développer la base de données probantes sur les STIM à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation, en utilisant les données existantes et en évitant toute charge administrative supplémentaire, et à faciliter l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage par les pairs entre les États membres, y compris au sein des groupes de travail, dans le contexte du cadre stratégique pour l'espace européen de l'éducation;

51. à intensifier les efforts déployés au niveau de l'Union pour promouvoir et renforcer le caractère inclusif et équitable de l'apprentissage dans le domaine des STIM, y compris pour les femmes et les filles, les apprenants ayant des besoins divers, les personnes confrontées à un désavantage socio-économique et celles qui vivent dans des zones rurales ou reculées;

52. à soutenir les États membres par la recherche, le partage de bonnes pratiques et des échanges stratégiques sur le recrutement, le maintien en poste et le perfectionnement professionnel des enseignants, des formateurs, des éducateurs et des responsables, y compris ceux qui enseignent les matières STIM;

53. à promouvoir la coopération au niveau de l'Union entre les prestataires d'éducation et de formation, les organismes de recherche, les pouvoirs publics et l'industrie pour renforcer les liens entre l'éducation et la formation dans le domaine des STIM et les secteurs émergents et en mutation;

54. à poursuivre ses travaux en vue de l'élaboration d'un cadre de compétences dans le domaine des STIM, destiné à servir de soutien aux États membres, à titre volontaire, lors de la mise au point de programmes d'éducation et de formation dans le domaine des STIM;

55. à renforcer la veille stratégique sur les besoins en compétences dans le domaine des STIM au niveau de l'Union, notamment par l'intermédiaire de l'Observatoire européen de veille stratégique sur les besoins en compétences, afin de mieux anticiper les besoins futurs en compétences dans ce domaine;

56. à renforcer les activités de coopération et de recherche en matière d'éducation et de formation dans le domaine des STIM menées par l'Union au niveau international, y compris avec l'OCDE, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.